

AGRICULTURE(S) URBAINE(S) : DES ENJEUX ET DES PERSPECTIVES

Cette étude¹ n'a pas pour objet de revenir sur l'histoire des rapports entre les villes et les campagnes, rapports qui ont nourri abondamment les recherches des historiens, notamment pour montrer en quoi l'industrialisation des sociétés, et son corollaire, l'urbanisation, avaient fait surgir un processus d'érosion des rapports entre ces centres urbains et le monde rural, au point d'aboutir parfois, à la formation de conflits, teintés d'ignorance réciproque, voire de critiques frôlant la moquerie, entre les deux sphères. Un regard rétrospectif sur la deuxième moitié du XXe siècle montre pourtant que, en dépit de leurs différends, un fait subsiste : la modernisation des structures agricoles à partir des années 1950 a, en France, engendré la formation de gains de productivité suffisamment puissants qui ont permis de nourrir des villes, les soulageant ainsi de l'incertitude quant à la régularité des approvisionnements. En sens inverse, ces progrès accomplis dans la production agricole, n'ont pu l'être sans une diminution des effectifs d'agriculteurs, certains d'entre eux ayant constitué une main-d'œuvre pour les industries, souvent situées à proximité des villes.

Mais c'est précisément à cette même époque que s'installe une approche différente, due pour l'essentiel à des écoles d'architecture, pour qui il est nécessaire de réintroduire de la nature dans les villes, d'aménager l'urbain avec ce qui est presque devenu un lieu-commun, « l'espace vert », dont une représentation emblématique, symbolique, se trouve, dès la seconde moitié du XIXème siècle, dans le célèbre Central Park de New York, créé en 1857, offrant à la fois de la biodiversité, mais aussi des opportunités pour se créer des parcours santé ou des aires respirables pour le promeneur (Torre, 2013). Un long processus de « verdissement » des espaces urbains s'amorce, contribuant à jeter les linéaments de la problématique qui aujourd'hui s'est installée dans l'espace public, celle d'une étroite articulation entre la ville et l'agriculture.

Une telle problématique s'est muée en objectif depuis une dizaine d'années, à la faveur d'une succession de crises, lesquelles ont renforcé la légitimation d'une intégration de l'agriculture, du moins certaines formes d'agriculture, dans les centres urbains (agriculture urbaine), ou à la périphérie d'entre eux (agriculture périurbaine).

La décennie écoulée a en effet été marquée par une succession de crises, qui relèvent à la fois :

- du climat qui se réchauffe et occasionne des dérèglements significatifs en matière de température atmosphérique (canicules et sécheresses), de pluviométrie (inondations), de gels tardifs ou précoces..., et qui se répercutent sur les pratiques culturelles et sur les systèmes d'élevage ;
- de l'économie, avec des marchés de plus en plus volatils, et, lorsqu'ils ne le sont pas, connaissent des périodes de flambées des prix, autant bénéfiques aux producteurs que préjudiciables aux consommateurs, auxquelles succèdent des phases de baisses tendancielle, qui provoquent des effets inversés ;

- de l'énergie, qui, lorsqu'elle est évoquée, ouvre sur la notion de dépendance à des approvisionnements extérieurs ;
- du sanitaire, avec notamment la pandémie de Covid-19, qui a fait prendre conscience à bon nombre d'acteurs, de cette dépendance (sous plusieurs formes d'ailleurs) ;
- de la géopolitique et du militaire qui, avec la guerre en Ukraine, ont fortement accentué cette prise de conscience (énergie et engrais) mais aussi étonnamment réhabilité la notion de souveraineté alimentaire et énergétique.

La combinaison de ces crises, certaines d'entre elles s'inscrivant sur un temps long, a entretenu voire a amplifié les inquiétudes sur l'avenir de la planète et des générations futures. Elle s'articule à une tendance de fond, celle de l'urbanisation du monde, puisque plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des villes ou dans des agglomérations urbaines de taille élevée. A l'horizon 2050, ce sont même 70 à 75% de cette population mondiale qui devrait vivre dans ces centres urbains, posant la question de leur accès à la nourriture, renvoyant elle-même aux modalités de la production et de la commercialisation des biens agricoles et alimentaires. Rien qu'en France, selon la nomenclature de l'INSEE, plus de 60 millions d'individus vivent dans des aires urbaines ou à proximité des villes. En 2020, huit personnes sur dix vivaient dans une unité urbaine, et cinq sur dix dans une unité de plus de 100 000 habitants (INSEE, 2021)².

Cette tendance à l'urbanisation croissante, qui place les sociétés au voisinage de l'*urbanité*, ne signifie pas pour autant un rétrécissement de l'espace. Par l'étalement des zones urbaines – ce que les géographes anglo-saxons nomment le *suburban sprawl* –, par l'occupation de l'espace (hauteur), ce sont des populations qui s'étendent spatialement, sachant que les centres urbains sont des lieux à partir desquels se créent les richesses (le PIB du grand New York est par exemple

¹ Cette étude s'inscrit dans le cadre de réflexions et d'échanges menés au sein de la finalité 1 du RMT Agricultures Urbaines, piloté par la Chambre d'agriculture de l'Ain, et réunissant un certain nombre d'acteurs, dont Chambres d'agriculture France.

² Une unité urbaine se définit (selon l'INSEE), comme une commune ou un ensemble de communes se caractérisant par une zone de bâti continu, et comptant au moins 2 000 habitants. A l'échelle mondiale, cette tendance à l'urbanisation croissante est confirmée depuis plusieurs années, notamment par les projections de l'ONU.

comparable à celui de l'Espagne) (Lussault, 2013). L'activité agricole, en s'incorporant dans ces villes, ou dans leur périphérie, participe alors de cette création de richesses, pas uniquement économique, mais aussi sociales.

L'imbrication agriculture-ville ne saurait toutefois se limiter à la seule dimension de la commercialisation. Avec la succession des crises évoquées à l'instant, à laquelle il convient d'adjoindre de profondes mutations sociologiques dans les sociétés avancées comme celle de la France, d'autres attentes ont émergé. Elles ont même été exacerbées depuis l'année 2020, lorsque la pandémie a conduit les pouvoirs publics à confiner la population. Ce sont bien des attentes fortes en matière de rapprochement des lieux de productions agricoles et de consommation qui se sont affirmées, porteuses d'une autre vision de l'agriculture.

C'est pourquoi il est nécessaire dans un premier temps d'identifier les principaux enjeux de l'agriculture urbaine, et dans un second temps de s'interroger sur la dimension économique de l'agriculture urbaine, indissociable de la problématique de la pérennité des entreprises qui la portent. Une dimension qui suggère de se pencher sur les paramètres fondamentaux des fermes produisant des biens ou des externalités positives pour les populations (ressources, coûts, revenus). Dans un troisième temps, seront évoqués les freins et les leviers au déploiement d'une agriculture urbaine.

Les enjeux de l'agriculture urbaine

Il semble légitime au préalable, de définir ce que l'on entend par « agriculture urbaine », qualificatif nécessitant pour certains d'ajouter un « s », au regard de la variété que peut revêtir cette forme d'agriculture. L'agriculture urbaine n'échappe pas à la complexité de l'exercice définitionnel (il existe en effet plus d'une dizaine de définitions possibles de ce qu'est l'agriculture urbaine). Celui-ci est parfois porteur de divergences profondes. Concernant l'agriculture urbaine, il semble toutefois admis d'emprunter à Paul Moustier et Alain M'Baye la définition qu'ils ont avancée à la fin des années 1990, bien qu'elle ait pu susciter quelques questionnements ou réticences, étant donné qu'elle a été construite à partir d'expériences menées dans les pays en développement :

« *L'agriculture urbaine est une agriculture localisée en ville ou à sa périphérie (intra versus périurbain), dont les produits, et aujourd'hui les services, sont essentiellement à destination de la ville* » (Moustier, M'Baye, 1999).

Les deux auteurs ajoutent que ce qui distingue l'agriculture urbaine réside dans le partage – ou dans les conflits d'usages – des ressources disponibles avec la ville (foncier, eau, emploi...). Si cette définition apparaît aujourd'hui admise, partagée, c'est parce qu'elle est à la fois synthétique, englobante, et met en valeur les fonctions de l'agriculture urbaine, qu'elles relèvent de la création de richesses agricoles/alimentaires, de l'aptitude à approvisionner des populations, de paysages, de contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, d'externalités positives au sens large. En cela, l'agriculture urbaine, ainsi définie, est éloignée de la figure d'antan des jardins ouvriers qui se sont formés vers la fin du XIXe siècle, mais qui ont pu être critiqués par les agriculteurs, en raison de la concurrence que pouvaient exercer ces jardins. Au-delà de la typologie

même, c'est aussi la définition de la ville qui ne fait pas l'unanimité. La ville peut être appréhendée au travers d'un indicateur de densité urbaine et de distanciation des bâtiments, ou bien par le nombre d'emplois créés comme le fait l'INSEE (INSEE, 2021). Cette complexité définitionnelle renforce la difficulté à définir rigoureusement et durablement ce qu'est une agriculture urbaine. Une telle définition ne peut être alors que mouvante, évolutive. C'est pourquoi, comme on va le voir plus loin, l'agriculture urbaine serait en réalité caractérisée davantage par le lien qu'elle tisse avec la population d'une ville que par sa localisation. Il en découle que l'usage du pluriel s'impose lorsque l'on évoque et étudie l'urbanité agricole.

Il est bien évident que l'agriculture urbaine est constituée par une multiplicité de formes, rendant la définition rappelée ci-dessus contestable, ou incomplète. C'est pourquoi il a pu être dressé une typologie des agricultures urbaines, allant de l'agriculture urbaine ou périurbaine proprement dite, fondée sur des pratiques traditionnelles de cultures, avec une orientation parfois bio, à l'agriculture urbaine individuelle, calée sur des jardins voire des balcons, en passant par des formes sociales ou solidaires, ou bien encore installées sur des toits, juxtaposées à des espaces verts...etc... (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès, Morel, 2022).

L'état présent de la société et plus spécifiquement celui de l'économie, invitent à se pencher sur l'actualité de l'agriculture urbaine. Du fait des crises, plusieurs interrogations ont surgi, celle des conditions de l'approvisionnement des villes en produits alimentaires s'imposant comme centrale. Avec la pandémie, on a assisté au retour de la problématique de l'autosuffisance, de l'autonomie alimentaire. Un questionnement qui appelle toutefois quelques nuances, dans la mesure où certains grands centres urbains n'accéderont jamais à cette autosuffisance, le cas de l'Île de France étant emblématique de cette impossibilité prise sous le seul angle quantitatif. En revanche l'agriculture urbaine peut contribuer à desserrer la contrainte d'approvisionnement, tendre vers un approvisionnement régulier réduisant les impacts de la saisonnalité et des chocs climatiques. Car si l'Île de France ne saurait atteindre l'autoapprovisionnement, cette région urbanisée est tout de même approvisionnée par des productions agricoles et alimentaires réalisées sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'épisode des confinements a bien montré sur ce point qu'aucune rupture d'approvisionnement grave n'a été enregistrée durant le premier semestre 2020 en particulier.

Il est donc nécessaire de franchir un cran supplémentaire dans le raisonnement. Avant la pandémie, s'est formée en France une demande portant sur la proximité, sur l'importance de rétrécir les distances géographiques entre les lieux de productions et ceux où la consommation s'effectue. D'abord pour réduire les effets de ces parcours routiers – le transport par la route étant largement prédominant en France, assorti d'un usage abondant d'énergies fossiles – sur l'environnement. La réduction de l'empreinte carbone s'accompagne de surcroît d'une diminution des coûts de transport. Ensuite, pour rétablir un lien entre le producteur et le consommateur – y compris le consommateur collectif, celui des collectivités territoriales – afin de mieux identifier l'origine et la qualité du produit (qualité nutritionnelle et nourricier, fraîcheur, rémunération du pro-

ducteur). Ce deuxième aspect apporte un bénéfice en matière de visibilité sociale des agriculteurs travaillant à proximité des centres urbains ou à l'intérieur des villes. C'est un levier pour valoriser le métier d'agriculteur, dimension importante dans un contexte de baisse tendancielle de l'attractivité de la profession d'agriculteur. Enfin, pour bénéficier des externalités positives qu'engendre l'activité agricole en milieu urbain ou péri-urbain, que ce soit au sujet de la biodiversité, de l'écologie, des paysages....

Le développement de l'agriculture urbaine, et les attentes qui sont placées en elle, s'inscrivent fondamentalement dans un contexte précis, celui d'une époque où les doutes émis au sujet du modèle agricole hérité des années cinquante se sont multipliés. Sur le registre de la production, une frange de la population émet des souhaits en matière de taille des fermes, estimant qu'il convient de se déprendre des grandes unités de production, et de recentrer ainsi l'activité productive sur des petites tailles. Celles-ci sont perçues comme répondant mieux aux enjeux alimentaires (qualité, traçabilité), sociaux (dimension humaine), environnementaux (pollutions, sols, biodiversité). C'est pourquoi l'on a assisté ces dernières années à l'éclosion des AMAP, de producteurs se réclamant de pratiques biologiques, moins voire pas utilisateurs d'intrants, de machines agricoles, davantage diversifiés, de circuits de commercialisation plus courts... A titre d'exemple, d'après le Recensement Agricole 2020, on recensait 90 024 exploitations agricoles vendant en circuits courts, soit 23% (près d'un agriculteur sur quatre). Dans cet ensemble, la vente directe à la ferme était prédominante (tableau 1).

Tableau 1—Variations 2010-2020

Spécialisation	du nombre d'exploitations en effectif	du nombre d'exploitations vendant en circuit court en effectif	de la part des exploitations vendant en circuit court en point
Grandes cultures	-3 519	+ 2 279	+ 2,3
Légumes, champignons	+ 2601	+ 2748	+ 15,6
Fleurs, horticulture diverse	-1 317	+ 3 180	+ 51,7
Viticulture	-10 987	-1 781	+ 2,1
Cultures fruitières	- 6 089	-158	+ 12,3
Bovins lait	-13 029	-714	+ 1,7
Bovins viande	-14 192	+ 1728	+ 6,7
Bovins mixte	- 5 645	-148	+ 5,7
Ovins, caprins, autres herbivores	-20 209	+ 146	+ 10,6
Porcins	- 1 185	+ 298	+ 8,9
Volailles	- 4 822	-1 075	+ 0,5
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	- 4 415	-524	+ 6,8
Polyculture, polyélevage	-17 390	-1 968	+ 7,7

Champ : France métropolitaine.
Source : Areste - Recensements agricoles

Il ressort de ce qui vient d'être indiqué, que l'agriculture urbaine prend plusieurs formes possibles, selon le type de production, selon la localisation (dans le centre ou en périphérie des villes, cette distinction conditionnant le profil des fermes, de leurs bâtiments, verticaux ou horizontaux), le débouché, leur finalité (alimentation, paysage, fonction pédagogique, écologique...), les conditions d'accès au foncier, les options en matière de systèmes techniques. L'élaboration d'une typologie la plus exhaustive possible reste pourtant complexe à réaliser, dans la mesure où les bases de données demeurent encore rudimentaires, en dépit de quelques disponibilités accessibles par les Recensements Agricoles (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès, Morel, 2022).

Un premier aperçu de la répartition des exploitations agricoles selon le type d'espaces apparaît possible à produire, avec justement les données du RA 2010 (les données émanant du RA 2020 seront prochainement dispo-

nibles) (tableau 3). L'inventaire des agricultures urbaines, aussi complexe est-il à élaborer, offre malgré cela l'opportunité de repérer les trajectoires multifonctionnelles de leur activité (Poulot, 2014). Il est légitime d'insister sur le fait que l'agriculture urbaine ne répond pas qu'à une seule et unique fonction nourricière. Dans un contexte de crises variées, parfois superposées, comme cela a été rappelé plus haut, l'agriculture urbaine apporte des réponses à des exigences d'authenticité, de lien entre la production et l'alimentation, d'écologie, de bien-être.... Car l'une des dimensions importantes que peut engendrer l'agriculture urbaine réside dans la création d'une sorte d'interconnaissance des acteurs, qui dépasse le seul angle des transactions marchandes, pour se transformer en un commerce porteur de liens immatériels (Lussault, 2017). De ce point de vue, l'agriculture urbaine peut prétendre produire des biens et des services « territorialisés ».

C'est pourquoi il est suggéré d'appréhender l'agriculture urbaine dans sa globalité, en ce sens qu'elle participe d'une évolution du regard que les ménages portent sur l'agriculture située à proximité de leurs domiciles, qu'elle peut répondre à ce que l'on pourrait qualifier de désir de nature, et d'une ambition de contribuer à façonner une agriculture en phase avec les grands défis du moment, à l'image du climat ou de la question de l'innocuité des produits alimentaires qui proviendrait de pratiques culturelles écologiques développées dans l'intra ou le péri-urbain. A titre d'exemple, les productions maraîchères sont pour une grande part, réalisées dans des zones périurbaines. Elles ont dû, en raison de cette localisation, incorporer, dans leurs pratiques, des changements souvent profonds, pour tenir compte des enjeux fondamentaux qui font époque (Petit, Aubry, Rémy, 2011).

Tableau 3— Répartition des exploitations selon le type d'espace - source : RA 2010

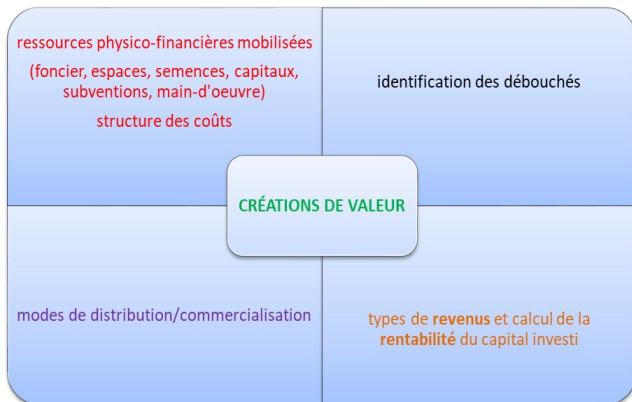
	Exploitations			S.A.U		
	Nbre	%	Evolution 2000-2010	Milliers d'ha	%	Evolution 2000-2010
Urbain	67 600	14	-31	2 400	9	-6,3
Péri-urbain	310 600	63	-26	18 000	67	-3,0
Rural	111 500	23	-22	6 600	24	-2,5
Total	490 000	100	-26	27 000	100	-3,2

Agriculture urbaine et efficience économique

L'expansion de l'agriculture urbaine – il serait plus judicieux de parler des agricultures urbaines étant donné leur grande diversité – conduit à se pencher sur l'efficience économique de cette forme d'agriculture et de construire une batterie d'indicateurs de performance, qui seront eux-mêmes nécessairement différenciés. Car la diversité des agricultures urbaines est rattachée aux ressources utilisées (surfaces, toit, balcons, friches, interstices), aux acteurs et organisations mobilisées (acteurs privés, pouvoirs publics, associations), ainsi qu'aux modes de valorisation des productions. C'est pourquoi, l'observation du développement de cette forme d'agriculture doit veiller à distinguer une agriculture marchande, constituée de fermes, d'une agriculture non marchande, cette dernière étant essentiellement constituée de jardins familiaux ou partagés, héritage des jardins ouvriers du XIXe siècle, qui bénéficient depuis quelques années, d'un nouvel engouement, dans de nombreuses métropoles du monde (Philipponneau, 1956) (Saint-Gès, 2018, 2021).

L'une des entrées possibles permettant d'évaluer la performance économique de l'agriculture urbaine – quelle que soit la forme qu'elle revêt – a trait à la richesse créée, à la production de valeurs. On parle alors, malgré la diversité des définitions, de *Business Model*. La viabilité économique des « entreprises » agricoles situées en ville ou à leur périphérie, repose fondamentalement sur cette notion de *valeur*. Comment et avec quelles ressources est-elle créée, quelles en sont les modalités de commercialisation, et quel type de revenu en tire son producteur, dans la perspective de vivre de ce revenu et de s'inscrire dans une perspective de pérennisation de l'entreprise (voir diagramme 1) ?

Diagramme 1 : Organisation d'une ferme urbaine



En créant de la valeur sur un territoire urbain ou péri-urbain, l'agriculture répond à plusieurs attentes, lesquelles sont nécessairement différenciées, selon qu'il s'agit d'un consommateur de produits issus de l'activité de production de biens agricoles (fruits, légumes, petits animaux, lait et produits laitiers, voire poissons comme les truites et les saumons, produits de l'horticulture), ou d'une enseigne de la distribution, d'un restaurant, d'une épicerie de luxe, d'une AMAP. Il peut s'agir aussi d'une association – citoyenne –, d'une structure scolaire, d'un réseau social, en quête d'une agriculture pouvant apporter un service (accueil à la ferme, participation à l'amélioration du cadre de vie par le biais d'une végétalisation des bâtiments, animations, éducation au métier et aux pratiques agricoles, agritourisme...).

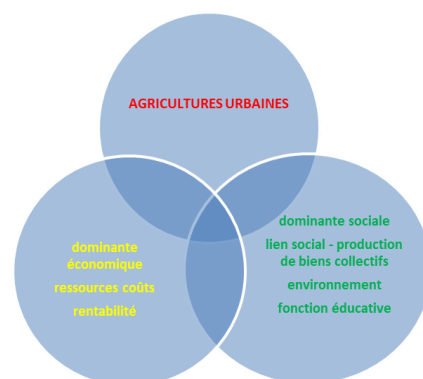
Bien que les données chiffrées sur les montants financiers investis, les biens et/ou les services produits et livrés, ainsi que les revenus retirés de toute cette panoplie d'activités agricoles, manquent, la dimension économique de l'agriculture urbaine s'articule à d'autres dimensions (sociales, environnementales...), tout en demeurant prédominante, pour évaluer la performance de ces fermes. Elles investissent, lèvent des capitaux (propres, bancaires ou non bancaires), produisent avec une structure de coûts de production diversifiés, et doivent établir annuellement leurs résultats économiques, conditionnant la durabilité de leur outil de production. Il en découle un besoin de recensement des données relatives aux fonctions de l'agriculture urbaine, aux résultats que ses porteurs en retirent (enquêtes, MASA/recensement agricole, directions régionales de l'INSEE, directions régionales de l'agriculture, Centres de gestion...).

Il s'agit d'un aspect important, car, du fait que l'agriculture urbaine est plurielle (agriculture marchande versus jardins collectifs), les ressources mobilisées, les modalités et les finalités de la création de valeur (à dominante

économique ou bien à dominante sociale), les modes de commercialisation, les revenus issus de l'activité économique, seront très différenciés (diagramme 2). Un agriculteur installé en zone urbaine ou péri-urbaine aura pour exigence de rentabiliser son outil de production, alors qu'un jardinier familial/collectif, sera davantage tourné vers le loisir, l'éducatif, l'écologie (contribuer au rafraîchissement de la température par temps caniculaires par exemple) – ce dernier élément n'excluant pas bien entendu l'agriculteur au sens marchand du terme –, la cuisine collective à destination de groupes d'individus particuliers. En cela, la fonction nourricière du jardin collectif ne peut être dominante, dans la mesure où la petite production de légumes, de fruits, peut faire l'objet de dons aux proches ou à des associations caritatives. Ce qui rend complexe l'évaluation économique de la performance du jardin collectif, et requiert une contribution monétaire des collectivités territoriales. Car l'activité de ces jardins n'est pas déposée sur des livres comptables (Saint-Gès, 2018). Ces apports de fonds publics nécessitent alors une évaluation des politiques publiques.

Les fonctions multiples de l'agriculture urbaine peuvent être évaluées en termes microéconomiques, comme cela vient d'être indiqué. Il s'agit de mesurer les résultats économiques des acteurs produisant des biens alimentaires. Lorsque ces acteurs produisent des biens collectifs, écosystémiques, l'évaluation de la performance se situe sur un plan plus macrosocial. Les indicateurs de performance ont alors un caractère plus élargi, touchant au bien-être des populations concernées, à leur souhait de s'installer ou de ne pas quitter ces centres urbains (cadre de vie, paysages, écologie, architecture...), à inscrire leurs enfants dans des établissements scolaires dont les cantines sont approvisionnées par des produits locaux... Il est donc recommandé de recenser ou de créer des indicateurs de bien-être collectif, qui, réciproquement, conditionneraient potentiellement la formation d'aides aux agriculteurs implantés dans des zones urbaines ou péri-urbaines. Car il est vrai que, du moins avant la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation, les enquêtes d'opinion convergeaient en matière de déterminants de la localisation résidentielle des français. Espaces verts, commerces de proximité (sans forcément de précision quant à leur nature précise), arrivaient souvent en tête des préoccupations des français (Bourdeau-Lepage, Vidal, 2013).

Diagramme 2 : dominantes de l'agriculture urbaine



Dit autrement, organiser la formation d'une rémunération adaptée à la fourniture de biens publics pris au sens large dans ces zones (liens urbains agriculteurs,

diminution des îlots de chaleur, processus de recyclages divers, murs végétalisés, approvisionnements de produits agricoles frais de haute qualité, gestion des sols...). Une telle perspective écarterait tout risque de voir s'installer une agriculture urbaine relevant davantage du mythe, un modèle très « tendance, dont la réalité profonde serait celle d'une activité qui ne serait pas adaptée à nourrir les citadins (qualité insuffisante des sols, difficultés des espèces végétales et/ou animales de s'y développer, prédominance des activités des citadins peu enclins à y renoncer même partiellement, conflits de voisinage...) (Torre, 2013).

■ Une agriculture urbaine intensive en services ?

Ont été évoquées plus haut les attentes des consommateurs en matière de qualité des produits, de bien-être animal et de lutte contre le réchauffement climatique. Certains observateurs appréhendent ces demandes comme une traduction de l'incorporation de services de plus en plus nombreux dans les productions agricoles. Il en découle des propositions pour réduire l'impact des aides publiques sur les prix et les revenus, afin de renforcer les relations entre les différents acteurs des filières (Néfussi, 2000). L'optimisation de la production de services passe alors par un prix exprimant un « paiement à la qualité ». Dans le cas de l'agriculture urbaine, il y a certes une relation marchande entre les acteurs, mais elle dépasse le seul périmètre transactionnel. La dimension économique s'articule pleinement en effet aux dimensions sociétales, éducatives et environnementales. L'activité de production est encadrée dans une démarche de tissage d'un lien social qui rapprocherait en quelque sorte ces acteurs. Ainsi, l'agriculture urbaine représente à la fois une production marchande, mais aussi des modes d'organisation de la production, des liens sociaux, et un système relationnel entre des acteurs dotés d'un ancrage territorial.

Pour être plus précis encore, l'agriculture urbaine peut s'interpréter comme une relation de service, au sens où elle porte sur une réalité à modifier, à transformer, et qu'elle met en relation des acteurs ou des institutions.

Dans un univers de plus en plus urbanisé, impliquant une mutation des activités familiales, de l'organisation du travail, la satisfaction de besoins fortement différenciés et sous-tendus par une exigence de qualité des aliments et de l'environnement, passe ainsi par un rapprochement entre le producteur et le consommateur. On assisterait alors à la formation d'une interaction des acteurs économiques protagonistes du rapport de service. Dans le cas de l'alimentation et de l'environnement, il s'agirait de la mise en correspondance du savoir-faire de l'agriculteur, de son implication dans une démarche productive en phase avec le climat, et des besoins des consommateurs (Delaunay, Gadrey, 1987) (Pouch, 2002). Dans le cas d'une production agro-touristique ou d'un bien alimentaire artisanal marqué par une spécificité territoriale, il y a une réponse à un besoin particulier exprimé par des consommateurs cherchant à s'affranchir d'une certaine forme de standardisation de leur mode de vie, ou en quête d'une agriculture de proximité dans un cadre urbain (Reboud, 2001). En découlerait

pour l'agriculteur la formation d'une nouvelle fonction économique, centrée sur la fourniture de biens de qualité, fortement territorialisés, assortis d'une information aux consommateurs.

L'agriculture urbaine, prise sous cet angle de la relation de service, correspond ainsi à la transformation d'une organisation productive, aboutissant à un bien final, produit par un agriculteur ou un groupe de producteurs, en réponse à une demande émanant d'un consommateur, et qui peut l'être avec l'agrément d'un acteur comme une municipalité ou un département (institution). L'agriculture est à la fois un service en tant que processus d'implantation sur un espace urbain permettant une production particulière et qui offre un type particulier de lien social, et un service à prendre au sens d'un résultat économique, puisqu'elle transforme un état de la réalité donnée, en l'occurrence un espace territorial situé dans une zone urbaine ou périurbaine.

■ Freins et leviers

Tout projet visant à préserver une activité agricole ou à la pérenniser, se heurte à des obstacles, dont il faut identifier les leviers pour les surmonter et s'en affranchir. L'agriculture urbaine n'échappe pas à cette nécessité. Les freins sont de plusieurs ordres. D'abord celui ayant trait au foncier. Le manque de terres disponibles occasionné par l'extension des villes et des activités afférentes, ampute les hectares de terres dédiés aux activités agricoles. Une évaluation de ce besoin en surfaces est donc requise pour scruter les leviers et surmonter ce problème. Ces leviers – déjà plus ou moins expérimentés dans certaines villes d'Europe – consisteraient à établir une politique de zonage adaptée aux besoins d'une agriculture urbaine ; à ajuster le prix de l'hectare aux projets agricoles en zone urbaine ou péri-urbaine ; à insérer dans la politique agricole commune une fraction du foncier, qui ne pourrait être utilisée autrement que pour l'agriculture ; à articuler les projets urbains à la politique agricole ; à tendre, comme on le voit en France, vers une zéro artificialisation des sols (qui n'est pas sans poser d'autres types de questions, comme celle relative aux logements).

Le second frein relève de l'économie. Tout projet économique contient une part de risque, voire d'incertitude, notamment quant au modèle économique et à la rentabilité du capital investi. Des leviers existent, comme la sécurisation juridique du bail rural, l'accompagnement des porteurs de projets, ou sont à créer ou à généraliser (la mise en réseau par exemple), ou encore la formation des porteurs de projet et des élus des collectivités territoriales (APUR, 2022).

Dans un contexte où les résidents des zones urbaines ou péri-urbaines sont partagés – certains diraient hostiles – entre leurs souhaits de proximité, de qualité et de bien-être, et leurs réticences envers une activité agricole suspectée de nuire à leur qualité de vie, l'innovation consisterait en des pratiques consultatives relatives aux options de localisation, à la finalité du projet agricole, et au rôle de ce projet dans l'économie locale/territoriale. Dans ce même registre, des campagnes d'information dirigées vers le grand public pourraient être organisées ou renforcées si elles existent déjà, afin de mieux mettre en valeur les projets

et leurs retombées économiques, sociales, et environnementales.

En tant qu'elle offre une opportunité pour les citoyens de mieux tracer l'origine des produits qu'ils consomment, il ne faudrait toutefois pas que les liens entre l'environnement et les préoccupations écologiques, et les modalités de la production agricole, soient réduites à la seule dimension locale (local trap). L'échelle locale, à laquelle répond l'agriculture urbaine, ne peut être appréhendée comme l'unique chemin pour agir. D'autres échelles d'action sont à identifier pour configurer l'offre et la demande de biens alimentaires (fixation publique de l'usage des terres, pratiques de financement de l'agriculture urbaine, réglementation des prix, formes de sécurité sociale alimentaire, développement d'infrastructures pour la commercialisation des biens alimentaires...) (Halliday, 2017).

* * *

L'agriculture urbaine répond à des attentes multiples, en dépit d'un contexte de plus en plus incertain et contraignant, de par les réglementations, les conflits d'usages, etc. En ce sens, elle se situe au croisement d'une fonction alimentaire et d'une multifonctionnalité (la nature en ville, un mode de commercialisation centré sur la proximité, une fonction éducative pour les scolaires...), qui, on l'a vu, offre l'opportunité de parler de relation de service. Elle est aussi porteuse d'une mutation de la physionomie et des finalités du métier d'agriculteur.

L'essentiel de cette étude réside pourtant dans l'impératif de recueillir des données chiffrées, des données qualitatives, pour dresser à la fois des bilans de l'existant en matière d'agriculture urbaine, et de tracer des projets robustes s'étalant sur plusieurs années, afin de mettre en correspondance les attentes et les ambitions des acteurs. Certaines expériences locales d'agriculture urbaine attestent de ce cet engagement dans les filières se réclamant de ce nouveau modèle productif.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

APUR et Sciences Po. (2022), L'agriculture urbaine dans les grandes métropoles. Analyse comparative des projets et outils, Sciences Po. Ecole urbaine.

Aubry C., Lelièvre A., Saint-Gès V., Morel K. (2022), « La diversité des formes d'AU et de leurs modèles économiques », in C. Aubry et al., Les agricultures urbaines en France, éditions QUAE, p. 19-33.

Bourdeau-Lepage L., Vidal R. (2013), « Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? », Déméter 2013, p. 195-210.

Delanay J.-C., Gadrey J. (1987), Les enjeux de la société de service, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques.

Halliday J. (2017), « Objectifs et leviers des villes pour une alimentation locale », in C. Brand et al. (éds.), Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches, éditions QUAE, p. 67-90.

INSEE (2021), La France et ses territoires, INSEE Références.

Mbaye A., Moustier P. (1999), L'agriculture urbaine dakaroise, document de travail ETC/GTZ, 26 p.

Lussault M. (2013), L'avènement du monde. Essai sur l'habitation humaine du monde, éditions du Seuil.

Lussault M. (2017), Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation, éditions du Seuil.

Néfussi J. (2000), « Les filières agroalimentaires : filières de produits ou de services ? », Déméter, économie et stratégies agricoles, éditions Armand Colin, p. 9-70.

Petit C., Aubry C., Rémy E. (2011), « Agriculture and Proximity to Roads : How should Farmers and Retailers Adapt ? », Land and Use Policy, Vol. 28, number 4, p. 867-876.

Philipponneau M. (1956), La vie rurale dans la banlieue parisienne, éditions Armand Colin.

Pouch T. (2002), « Un nouvel ordre productif centré sur les services », Economies et Sociétés, série EGS, numéro 4, p. 207-226.

Poulot M. (2014), « Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ? », Espaces et Sociétés, numéro 158/3, p. 13-30.

Reboud L. (2001), « La relation de service un concept en péril de banalisation ? », Economies et Sociétés, Série EGS, numéro 3, p. 893-914.

Saint-Gès V. (2018), « Jardins familiaux, jardins partagés à Bordeaux : entre alimentation et multifonctionnalités », In Situ, 37, p. 1-16.

Saint-Gès V. (2021), « Business Models des organisations marchandes et productives de l'agriculture urbaine », Revue Innovations, numéro 64, p. 91-118.

Torre A. (2013), « Natures urbaines : l'agriculture au cœur des métropoles ? », Déméter 2013, p. 91-112.

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 18007004700014

www.chambres-agriculture.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Avec la participation du CasDAR

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page par : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Direction Communication



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité